

Commune de
LA CHATRE L'ANGLIN
(36170)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille six, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHATRE L'ANGLIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Pierre MACHAIRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 septembre 2006

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 09 Votants : 12

Présents : MM. MACHAIRE, BOURGOIN, VINCENT, ROSSIN, ROULLET, AUZEMERY, LAROSE, TRIMOULET, Mme VIOLLET.

Absentes : Melle LAMBERT donne pouvoir à M. ROSSIN, Mme PACHAUD donne pouvoir à M. MACHAIRE, Mme AUSSUDRE donne pouvoir à M. BOURGOIN, MMmes MASSÉ, DEBRENNE-DEHAY.

M. Laurent ROULLET a été élu secrétaire.

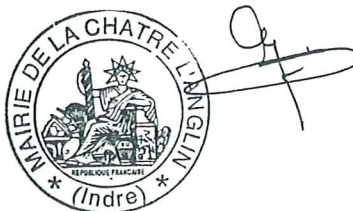
OBJET : MOTION CONTRE LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE LIMOGES-POITIERS

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre des élus départementaux relative au projet de ligne à grande vitesse Limoges - Poitiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- s'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges - Poitiers
- demande la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux avec l'amélioration et la modernisation de la voie.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture
le 19 SEP. 2006
Publié, affiché ou notifié
le 19 SEP. 2006
Le Maire,

